



J'ai appris mon licenciement par un collègue

Par mika1985

Bonjour,

J'ai appris ce jour que j'étais licencié, à la suite de mon entretien préalable, mais par un collègue. Je n'ai pas reçu de lettre recommandée et mon supérieur ne me l'a pas notifié directement par voie orale ou par courrier remis en main propre.

Est-ce que mon employeur a le droit de divulguer ce genre d'information alors que je ne suis pas au courant?

Je vous remercie par avance de vos retours et conseils.

Mika.

Par morobar

Bjr,
Vous serez sanctionné voire licencié lorsque vous recevrez une notification de la part de l'employeur.

Les propos rapportés par un collègue restent du bla-bla. Il a pu surprendre une conversation, ou imaginer une suite ...

Par mika1985

Bonjour morobar,

Merci de votre retour mais c'est mon chef qui lui a dit directement et ce collègue en question m'a appelé pour savoir si ça allait vu que je venais de me faire licencier. Je ne pense pas que se soit des bruits de couloir.

En tout cas merci et effectivement je verrais si je reçois un courrier demain.

Par morobar

En tout cas aucun texte n'interdit à l'employeur de consulter sa hiérarchie, même si celle-ci ne sait pas tenir sa langue.

Par kang74

Bonjour

La seule chose que votre employeur ne peut pas faire, c'est vous dire qu'il vous licencie avant l'entretien préalable à sanction.